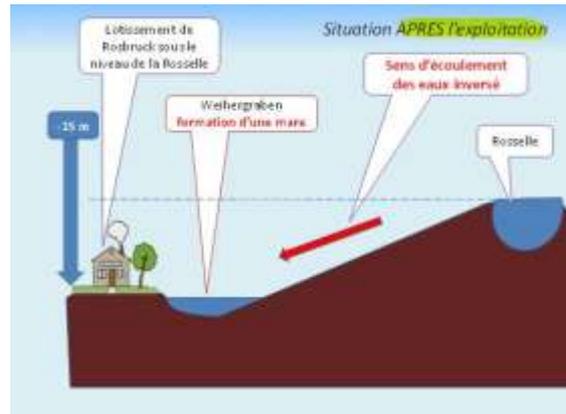


La fameuse écluse de Rosbruck

Qui ne s'est jamais arrêté, le long d'un canal ou d'une rivière, pour regarder une péniche ou un bateau entrer dans une écluse et commencer à descendre, tout doucement, centimètre par centimètre. Un petit spectacle toujours sympathique à observer, avec le bruit de l'eau en fond sonore.

Mais cette image, les victimes des dégâts miniers à Rosbruck y ont très peu goûté hier, à la cour d'appel de Metz. Dans la salle d'audience, certains ont du serrer fermement la mâchoire, quand l'avocate des charbonnages de France (CdF) a utilisé cette comparaison pour expliquer leur situation. "Ce n'est pas parce que le terrain bouge que les bâtiments sont affectés. C'est comme une péniche dans une écluse, ça descend tout droit. Seuls les bâtiments sur le côté sont concernés par les affaissements." Il fait oser... Mais les sinistrés ne sont plus à une provocation près.

Ils ne sont pas, non plus, à une ineptie près. Dans leur combat contre CdF, ils veulent bénéficier de la compensation



financière du Fonds de garantie, un organisme créé par l'Etat. Le fonds de garantie a mis en place un barème d'indemnisation, critiqué par CdF. Mais depuis la liquidation de l'entreprise fin 2007, par qui sont gérées les affaires de CdF ? par L'Etat. Dans ce dossier, c'est donc l'Etat qui se plaint de l'Etat. Il en faut moins pour devenir schizophrène

Procédure commune contre CDF au Tribunal d'Appel de Metz le jeudi 2 juillet 2015 à 9h



En remerciant la présence de :

P. SPACHER Président de la CLCV Moselle — L. RAVASIO du Collectif des Bassins Miniers
H. BIRTEL V/Président de l'ADEPRA et P. MITTELBERGER de République Locain de Forbach



Seul on ne peut rien, aussi, plus les problèmes sont graves, plus la solidarité entre les hommes pour les régler est nécessaire. Les problèmes de nuisances et de pollutions liées à l'impact de l'exploitation minière, sur les terrains, sur l'eau, sur les habitants des secteurs miniers, sont au cœur de nos préoccupations.

Depuis plus de deux décennies, l'ADEPRA lutte, souvent en lien avec d'autres associations de défense de l'environnement, pour exiger que le pollueur soit également le payeur pour réparer les séquelles laissées par l'exploitation minière ainsi que celles liées à l'envoyage des mines.

La lutte de la CLCV de ROSBRÜCK va dans le même sens. Depuis le début de leur action, l'ADEPRA a été, et restera solidaire dans ce combat contre CdF, combat qui nous est commun à bien des égards.

Trois de nos représentants étaient ainsi présents, en soutien, à la chambre d'Appel du Tribunal de Metz.